Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_62-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-62

Objet :

AFFAIRES FINANCIÈRES

Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un Fonds Départemental de Sécurité Routière via un appel à projets relatif à des travaux de voirie à effectuer en 2026.

Il est proposé de déposer une demande pour la sécurisation des traversées piétonnes en agglomération (Rue Saint Luc et Rue de Quimper) par l'installation de kits de sécurité routière.

La dépense se décompose de la manière suivante :

- Fourniture de 2 kits de traversée piétonnes **13139.64€**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière pour le projet de sécurisation des traversées piétonnes.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE